

Avis de mise à disposition du projet de la deuxième modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de Roquesérière

Vu le Code de l'Urbanisme, articles L 153-45 et L 153-47 notamment ;

Projet de 1e modification simplifiée ;

Monsieur le maire, CASTET Thierry informe qu'une mise à disposition du public relative au projet de la deuxième modification simplifiée du "Plan Local d'Urbanisme"(PLU) de Roquesérière sera ouverte du vendredi 01 septembre 2023 au samedi 30 septembre 2023 inclus.

Objet de la modification simplifiée :

- Faire évoluer le règlement écrit de la zone UC de manière à y modifier l'emprise au sol des constructions existantes,
- Protéger certains arbres pour motif paysager au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme, de manière à préserver leur caractère boisé contribuant à la qualité du cadre de vie et des entités paysagères,
- Adapter les dispositions réglementaires aux dernières évolutions législatives, notamment la suppression des pastilles Ah et Nh,
- Faire évoluer le règlement écrit des zones UB et UC les articles concernant la hauteur et les façades,
- Modifier les annexes de la zone UC pour exclure les piscines du calcul de la superficie cumulée des annexes.

Le dossier de projet de modification simplifiée du PLU et l'exposé de ses motifs seront mis à disposition du public comme suit

Lieu et adresse de consultation :

Mairie de Roquesérière
2 Rue de l'Eglise
31380 ROQUESERIERE

Les lundis de 08h30 à 12h30 et de 14h00 à 19h00.
Les jeudis de 14h00 à 19h00.

Ce dossier sera également consultable sur le site internet de la mairie de Roquesérière :

www.roqueseriere.fr

Le registre permettant au public de consigner ses observations sera ouvert à la mairie de Roquesérière.

Le maire,

CASTET Thierry